

Mai  
2018

# budgets 2018

## Le mot du Maire

Le Conseil Municipal, lors de la réunion du 11 avril, a voté les budgets 2018. Nous avons équilibré ce budget sans augmentation des taux d'imposition comme les années précédentes.

La continuation du programme de rénovation de l'éclairage public, la mise en place du P.L.U communal, la voirie avec « la route du Bonheur » et celle du « Bas-Chalard », l'achat d'un véhicule utilitaire pour les employés communaux, la restauration de petit patrimoine et l'acquisition de divers équipements sont les principales dépenses prévues au budget 2018.

Ce début d'année 2018 a été marqué par quelques changements dans l'équipe des employés communaux.

André Rompen a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> avril.

Dimitri Rouveix a été recruté en C.D.D et a pris ses fonctions le 23 février.



José



Dimitri

Seuls **José** et **Dimitri** sont habilités à se présenter au domicile des habitants de Saint-Denis pour le service de l'eau (relevé des compteurs) ou autre service communal.

### Attention !!! Votre vigilance reste de mise

- La gendarmerie a signalé de faux démarcheurs pour le service de l'eau qui opèrent sur la commune.
  - Pour la messagerie électronique, nous vous invitons à être extrêmement vigilants et de ne pas répondre aux messages qui vous paraissent suspects..
- Portez attention à : l'objet du message, l'expéditeur, l'adresse, le contenu, les liens présents dans le mail, Etc...

Et surtout ne divulguez jamais vos codes, n° de carte, n° de comptes bancaires, vos mots de passe, etc...

*La vigilance reste de mise*



**Bernard POUSSIN**

<b>Sommaire</b>	- les comptes administratifs 2017 et les budgets primitifs 2018.	- Les séances de Conseil Municipal
	- Présentation budget primitif annexe de l'eau	- Les tarifs communaux, le P.L.U
	- Présentation budget primitif communal	- Eclairage public
	- Présentation des dépenses d'équipement en investissement de 2018.	- Retraite André
		- Comité des fêtes, dates à retenir
		- inscription concours de fleurissement.

Site Internet : <http://www.saintdenisdesmurs.fr>  
E-mail : [saintdenisdesmurs@orange.fr](mailto:saintdenisdesmurs@orange.fr)

Comité de rédaction : Pascal CHAIGNEAU

François ENGELIBERT

Michelle MONDIT

Laetitia ROUVEIX



S  
A  
P  
I  
N  
T  
D  
E  
N  
I  
S  
B  
U  
D  
G  
E  
T  
M  
U  
R  
S

## LES COMPTES ADMINISTRATIFS ET LES BUDGETS PRIMITIFS 2018

A la réunion du conseil municipal du 21 février, l'équipe municipale a voté les comptes administratifs et les affectations de résultat de l'année 2017. Les budgets primitifs 2018 ont été votés à la séance du 11 avril.

### Comptes administratifs 2017 votés à l'unanimité le 21 février 2018.

· Budget communal : Le compte administratif dégage un excédent de fonctionnement cumulé de 69 199,88€ dont 63 199,88 € ont été affecté en investissement sur le budget primitif 2018 et les 6 000 € restant sur excédent de fonctionnement à reporter sur le budget primitif 2018. La section d'investissement présente un excédent cumulé de 103 050,59 € avec des dépenses de restes à réaliser de 95 048,12 €.

· Budget annexe de l'eau : Le compte administratif dégage un excédent de fonctionnement cumulé de 16 568,08 € qui a été affecté en totalité en fonctionnement sur le budget primitif 2018. La section d'investissement présente un excédent cumulé de 39 553,48 € avec des dépenses de restes à réaliser de 33 420,84 €.

### Budgets primitifs 2018 votés à l'unanimité sans augmentation du taux des 3 taxes communales le 11 avril 2018.

· Budget communal : Le conseil municipal adopte le budget communal s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 446 038,00 €. La section investissement est équilibrée à la somme de 250 022,47 €.

· Budget annexe de l'eau : Le conseil municipal adopte le budget annexe de l'eau s'élevant en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 69 518,08 € et de 54 310,99 € pour la section investissement. Du 1er mars 2018 au 28 février 2019, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs de l'eau pour les habitants de Saint Denis. Le prix du m3 d'eau reste inchangé à 0,97 € et l'abonnement à 45 €.

· Les taux d'imposition (part communale) pour 2018 sont identiques à ceux de 2017 et inchangés depuis 2011. Seules les bases pour les calculs d'imposition fixées par l'Etat sont augmentées.

*Taxe d'habitation à 15,00 %, taxe foncière - propriétés bâties à 20,91 %, taxe foncière - propriétés non bâties à 75,69 %.*

## PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'EAU 2018

### ↙ Section de fonctionnement

**Recettes : 69 518,08 €**

**Dépenses : 69 518,08 €**

<b><u>Produits de service des domaines</u></b> Vente de l'eau (43 800 €), taxes, redevances, autres produits (6 320 €)	<b>50 120,00 €</b>	<b><u>Charges générales</u></b> : Lampes, énergie, petit matériel, frais d'analyse, compteurs, impôts, taxes, entretien et réparations, etc.	<b>32 422,54 €</b>
<b><u>Opération d'ordre de transfert entre sections</u></b>	<b>2 830,00 €</b>	<b><u>Autres charges</u></b> : versements de la taxe sur l'eau aux agences, pertes sur créances, dotations aux amortissements, etc.	<b>22 095,54 €</b>
<b><u>Excédent antérieur reporté 2017</u></b>	<b>16 568,08 €</b>	<b><u>Charges financières</u></b> : Intérêts emprunts	<b>0,00 €</b>
		<b><u>Charges du personnel</u></b>	<b>15 000,00 €</b>
		<b><u>Virement</u></b> section investissement.	<b>0,00 €</b>

### ↙ Section d'investissement

**Dépenses : 54 310,99 €**

**Recettes : 54 310,99 €**

<b><u>Dépenses d'équipement (prévisions)</u></b> : extension réseau d'eau, achat pompe, connecteur et capteur UV, réfection voirie « La Chaussade ».	<b>51 480,99 €</b>	<b><u>Recettes financières</u></b> : Excédent d'investissement ; résultat reporté : 39 553,48 €, FCTVA : 240,00 €.	<b>39 793,48 €</b>
<b><u>Dépenses financières</u></b> : amortissement subventions (2 830 €), plus d'emprunt en cours	<b>2 830,00 €</b>	<b><u>Recettes d'ordre</u></b> : divers amortissements (13 692 €).	<b>14 517,51 €</b>

**PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018**

↪ **Section de fonctionnement**

**Recettes : 446 038 €**

**Dépenses : 446 038 €**

<b>Produits de service des domaines :</b> Virement salaire budget annexe, agence postale communale, garderie, transports scolaires, occupation domaine public, etc.	<b>39 740,00 €</b>	<b>Charges générales :</b> Energie, combustibles, réparation voirie, fournitures (d'entretien, scolaires), entretien matériel, maintenance, assurance, achat petit matériel, fêtes et cérémonies, téléphone, formation, etc.	<b>133 635,50 €</b>
<b>Impôts et taxes :</b> Taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties (214000 €), autres (47 500 €).	<b>258 500,00 €</b>	<b>Charges du personnel :</b> Rémunération du personnel, cotisations aux organismes.	<b>241 917,00 €</b>
<b>Dotations et subventions :</b> Dotations, compensations (les 3 taxes locales) et subventions versées par l'Etat, participation RPI-Masléon.	<b>116 529,00 €</b>	<b>Autres charges de gestion :</b> Subventions versées aux associations, participations à différents organismes, indemnités des élus, transport scolaire, RPI, ordures ménagères, etc.	<b>57 036,50 €</b>
<b>Autres recettes :</b> Revenus des immeubles (gîte, salle polyvalente), dons, produits exceptionnels, remboursement rémunérations.	<b>25 269,00 €</b>	<b>Autres charges :</b> Dépenses imprévues, dotations aux amortissements, atténuation de produits, annulation titres, charges exceptionnelles, etc.	<b>11 469,00 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>Charges financières :</b> Intérêts d'emprunt.	<b>1 980 €</b>
		<b>Virement</b> à la section investissement.	<b>0 €</b>

↪ **Section d'investissement**

**Recettes : 250 022,47 €**

**Dépenses : 250 022,47 €**

<b>Recettes financières :</b> Excédent de fonctionnement (63 199,88 €), FCTVA (11 800 €), taxe urbanisme (1 000 €).	<b>75 999,88 €</b>	<b>Dépenses d'équipement :</b>	
<b>Recettes d'équipement :</b> Subventions CD (22 200 €), prêt à taux bonifié CD (6 000 €) Subventions SEHV (36 288 €)	<b>64 488,00 €</b>	Aménagement divers, achat de mobilier, éclairage public, voiries, outillage, matériel de transport	<b>231 722,47 €</b>
<b>Recettes d'ordre :</b> amortissement	<b>6 484,00 €</b>	<b>Dépenses financières :</b> Remboursement capital emprunt.	<b>18 300,00 €</b>
<b>Résultat reporté 2017</b>	<b>103 050,59 €</b>		

**Les subventions accordées aux associations communales sont reconduites pour un montant de 350 € chacune.**

## EVOLUTION DES BUDGETS SUR 3 ANS

	budget principal			budget annexe de l'eau		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
investissement	198 045	225 010,41	250 022,47	69 547	76 905,64	54 310,99
fonctionnement	474 150	422 600,00	446 038,00	66 896	56 251,59	69 518,08
<b>total</b>	<b>672 195</b>	<b>647 610,41</b>	<b>696 060,47</b>	<b>136 443</b>	<b>133 157,23</b>	<b>123 829,07</b>

## PRESENTATION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT EN INVESTISSEMENT DE 2018



*Tous ces chiffres correspondent au montant maximum affecté à chaque dépense et donc peuvent baisser.*

### BUDGET DE L'EAU

- **Achat matériel** : Pompes si besoin, capteur UV et connecteur, compteurs (17 990,15 €).
- **Extension de réseau d'eau si besoin** : 16 690,84 €
- **Réfection voirie « La Chaussade »** : 16 800,00 €

### BUDGET PRINCIPAL avec les restes à réaliser de l'année 2017.

- **Voirie , rénovation:**
  - « Route du Bonheur » (16 000 €) et réfection diverses (14 930,89 €).
  - Rénovation petit patrimoine (fontaine, puits, bascule) : 20 000 €
- **Acquisitions diverses :**
  - Plan d'urbanisme PLU (9 086 €) et logiciels (300€)
  - Equipements pour l'école : jeux périscolaires (300 €), mobilier (759,68 €), jeux extérieurs (8 263,90€), mobilier cantine (3 000 €).

- Aménagements paysagers place « Victor Gane, parterre salle polyvalente, terrasse salle du conseil (4 000 €).
- ✓ Petits équipements : salle polyvalente (four, congélateur, etc. : 7 000 €), outillage (3 850 €), illumination de Noël (1 000 €), gîte (balançoire, plaque vitrocéramique : 2 000 €), table pique-nique à l'aire de jeux (1 500 €).
- Matériel de désherbage motorisé (10 000 €).
- Autres équipements : radar pédagogique (4 500 €), panneau de signalisation (1500 €), bande rugueuse à l'église (400 €), drapeau de commémoration (700 €), barnum (4 000 €).
- ✓ Camion benne (26 000 €), benette tracteur (1 000 €), galerie de toit pour le partner (1 000 €).
- **Travaux:**
  - Eclairage public (SEHV) : modification programmation horloge et nouveaux équipements (90 632 €).

*Tous ces travaux sont financés en partie par des subventions accordées par l'Etat, l'Agence de l'Eau, le SEHV (Syndicat Energie Haute Vienne) et le Département.*

## LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 21 février

#### Informations :

- ✓ **Départ de M. ROMPEN** : mise au point des préparatifs pour le départ d'André le 30 mars à 18h30 à la cantine.
- ✓ **Personnel communal** : M. ROUVEIX Dimitri, a été recruté comme adjoint technique en CDD et va prendre ses fonctions le 23 février. M. DOS SANTOS José est maintenant adjoint technique stagiaire de la fonction territoriale.
- ✓ **Cantine scolaire** : Un étudiant de la commune sera accueilli du 18 juin au 6 juillet 2018 pour un stage en cuisine.
- ✓ **Budget** : L'équipe municipale a fait le point sur les prévisions de travaux et d'investissements pour les inscrire au prochain budget primitif 2018 qui sera voté en avril.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratifs 2017 du budget communal et du budget de l'eau.
- Approuve l'affectation des résultats de ces deux budgets.
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès des organismes compétents pour la rénovation du petit patrimoine. Cette rénovation du puits du « Bas Vaud », la fontaine du « Mas » et de la bascule du « Chatenet » rentrent dans le cadre de fiches actions portées par le P.E.T.R Monts et Barrages et font l'objet de financements européens.
- Propose de conserver le mode de fonctionnement actuel sur 4 jours ½ par semaine avec les mêmes horaires et services pour l'organisation du temps scolaire en accord avec le conseil d'école. Cette année, la commune doit renouveler le PEDT (Projet Educatif Territorial) en partenariat avec l'équipe enseignante pour pouvoir bénéficier de la subvention de 50 € par enfant.

### **Séance du 11 avril**


#### Informations :

- ✓ **Personnel communal :** M. José DOS SANTOS est en arrêt maladie jusqu'à fin mai.
- ✓ **La fête locale :** Un point est fait sur la participation des élus aux postes de commissaire de course le samedi 12 mai. Il y aura des jeux cyclistes le dimanche après-midi organisés par S.D.U.S (Saint Denis Union Sport), une démonstration de danses par « M'Danses » et une randonnée le dimanche matin.
- ✓ **Epicerie itinérante :** Une enquête est proposée pour un projet d'épicerie itinérante dans les secteurs sud, sud-est de Limoges. Les documents à renseigner sont à votre disposition au secrétariat de mairie.


### Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les budgets primitifs 2017.
- Décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes communales (seule les bases d'imposition connaîtront comme chaque année une revalorisation fixée par la loi des finances).
  - ✓ Taxe d'habitation = 15,00%
  - ✓ Foncier bâti = 20,91 %
  - ✓ Foncier non bâti = 75,69 %.
- Décide de modifier les tarifs du gîte et de ne pas augmenter les autres tarifs communaux.
- Accepte la proposition du Conseil Départemental de bénéficier d'un prêt de 6 000 € à taux bonifié de 0,25% auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 10 ans. Ce prêt sera affecté aux travaux de voirie.
- Autorise M. le Maire à déposer des demandes de subvention auprès des organismes compétents pour des travaux de voirie : la VC 1 « Route du Bonheur ».
- Accepte l'admission en créances éteintes pour un montant de 35 € sur le budget de l'eau suite à la demande de la trésorerie de Saint-Léonard.


## LES TARIFS COMMUNAUX

	Participation des familles au transport scolaire		
	Tarifs TTC à partir de septembre 2018 à juin 2019		
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et plus
Primaire	60.00 €	32.50 €	10.00 €
Secondaire	65.00 €	32.50 €	10.00 €


Les navettes de Saint-Denis vers Masléon et celle vers l'ALSH « La maison de la petite enfance » à Saint-Léonard de Noblat sont gratuites pour les familles. La commune prend en charge la différence entre le tarif demandé par le Conseil Général et le versement effectué par les parents.

	Garderie : tarifs TTC de septembre 2018 à juin 2019		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Garderie mensuelle	17.00 €	25.00 €	31.00 €
Garderie occasionnelle pour la journée	3.50 €	5.50 €	6.50 €

**Tout dépassement d'horaire sera facturé 6.50 € par quart d'heure**

<b>Gîte communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>			
	Week-end (2 nuits)	Basse saison (semaine)	Moyenne saison (semaine)
	170.00 €	265.00 €	315.00 €
	Haute saison (semaine)	Très haute saison (semaine)	Au mois (hors saison)
	410.00 €	430.00 €	810.00 €
	Vacances de Noël	Nuit supplémentaire	
225.00 €	1/7 <sup>ème</sup> du tarif semaine		
Caution de 500 €, option forfait ménage : 100 €, location de draps : 11,00 € par lit (obligatoire pour les entreprises)			

<b>Salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>				
	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune	Associations communales	
			Location occasionnelle et jusqu'à 3 manifestations par an	Location annuelle et au-delà de 3 manifestations par an
<b>Avec cuisine</b>	170 €	360 €	gratuit	76 €
<b>Sans cuisine</b>	135 €	280 €	gratuit	46 €
Personnel communal : 1 manifestation par an, gratuit				
<i>Caution de 500 € pour toutes les locations   Option forfait ménage pour les particuliers : 100 €</i>				

<b>Eau du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2019</b>			
	Abonnement	Prix du m3	Tarif à Masléon
	45 €	0.97 €	1 €
<i>100 m3 gratuit pour toute construction neuve</i>			

<b>Concessions cimetière, tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>			
	50 ans	30 ans	15 ans
Caveaux	160 €	100 €	50 €
Tombe	80 €	50 €	25 €
<i>Caveau communal : gratuit pendant 1 an</i>			

<b>Columbarium et jardin du souvenir, tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>			
	10 ans	20 ans	30 ans
Alvéoles	350 €	700 €	1 000 €
<i>Taxe « jardin du souvenir » : 75 €</i>			

## Un point sur le P.L.U



L'enquête publique s'est terminée le 20 février. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 28 février.

Le rapport est consultable sur le site internet de la commune pendant 1 an et tous les documents sont aussi consultables en mairie sous format papier.

Le 10 avril, une réunion de concertation avec la D.D.T, la chambre d'agriculture s'est déroulée à la mairie pour finaliser le dossier.

## ECLAIRAGE PUBLIC

Suite au Grenelle de l'environnement, la réglementation en matière d'énergies a changé et a imposé aux collectivités une évolution de leurs pratiques.

La commune de Saint Denis des Murs adhère au SEHV (Syndicat Energie Haute-Vienne) qui a dans ses missions, notamment l'aide aux communes en matière d'éclairage public. Le Conseil Départemental, l'ADEME apportent leur appui au Syndicat et à la commune.

A partir du bilan énergétique des consommations d'énergie de la commune, le Syndicat a recommandé un certain nombre d'actions pour réduire notre consommation d'énergie :

- Dans les bâtiments communaux ; opération réalisée les années passées par l'isolation, lors de la mise aux normes.
- Réduire la consommation de notre réseau d'éclairage public (+de 20 000.00 €/an) et réduire la pollution lumineuse.

✓ *Le renouvellement de luminaires plus économes débute cette année.*

✓ *L'extinction ponctuelle de l'éclairage public. Cette opération qui vient d'être mise en œuvre, devrait permettre une réduction de la pollution lumineuse nocturne et une économie d'environ 5 000.00 €/an.*

Il faut également se rappeler que les lampadaires sont là pour éclairer les voies publiques. Il est rare, que dans nos campagnes, les piétons se promènent après minuit et les maisons individuelles sont souvent équipées de détecteurs de présence. Une note de l'AMF (Association des Maires) nous précise « *l'extinction la nuit est devenue chose courante et concerne 12 000 communes aujourd'hui, éteindre l'éclairage au cœur de la nuit ne génère pas plus de délits d'incivilités et ces mesures sont une source d'économies* »

Le Conseil Municipal a décidé, en séance du 21 juin 2017 (voir bulletin municipal de Septembre 2017), des modalités de cette coupure dans une fourchette de 23h00 à 5h00 du matin.

Nous avons mis en place cette action à la fin de l'hiver, pour que le changement ne soit pas trop brutal et l'arrêt de l'éclairage intervient à minuit. En Haute-Vienne, près d'un tiers des communes est dans cette démarche.

La baisse des dotations de l'Etat et notre volonté de ne pas augmenter les impôts locaux ni les prix de nos services nous obligent à réaliser des économies afin de gérer au mieux les finances de notre commune.

## VENREDI 30 MARS 2018



Le 30 mars, à partir de 18h30, avait lieu à la cantine une sympathique et chaleureuse manifestation en l'honneur d'André pour son dernier jour d'employé communal en présence de sa famille, ses amis, ses collègues et les élus. En effet André a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018.

André a débuté sa carrière au service de la commune le 1<sup>er</sup> novembre 2001 à raison de 20h par semaine comme agent d'entretien stagiaire tout en étant chauffeur pour les transports scolaires.

Au bout d'une année il a été titularisé dans la fonction territoriale et en juillet 2003, il sera nommé agent technique territorial à temps complet.

Un extrait du discours de Bernard, maire

*" Tout au long de ces presque 17 années, tu t'es investi pleinement, sans compter, avec dévouement et compétence, toujours réactif.*

*Merci pour tout, en mon nom, j'ai eu plaisir à travailler avec toi et au nom des élus que tu as côtoyés pendant ces années. Tes collègues de travail sont là*

*aussi ce soir pour te manifester leur sympathie.*

*Pour t'occuper pendant ta retraite, je sais qu'à Sauviat sur Vige on t'attend pour des tas de choses à faire. Je pense aussi que Marie te verra un peu plus...*

*Mais je crois que tu as aussi prévu de faire des copeaux. La commune, les amis sont heureux de t'offrir un broyeur de végétaux et tu penseras à nous dans ces moments-là."*

**Au revoir, Dédé, bonne retraite et mille bonnes choses pour l'avenir**

## LE COMITE DES FÊTES



L'association qui a pour vocation d'animer la commune a organisé régulièrement de nombreuses manifestations (spectacles divers, vide-greniers). Au fil des années, l'effectif des membres s'est réduit et le vide-greniers, la fête locale restent les seules animations que le comité des fêtes organise avec l'aide d'autres associations.

Le bureau, désireux de relancer l'activité, recherche donc des personnes bénévoles susceptibles de s'investir dans l'association en y apportant leurs idées et leurs bras.

Vous pouvez laisser vos coordonnées au secrétariat de mairie (tel : 05 55 57 00 59) ou à une personne du comité des fêtes et vous serez convié à la prochaine assemblée générale.

## DATES à RETENIR

► **8 mai** : Rassemblement à 10h45 devant la mairie ou 11h devant le monument aux morts.

► **12 et 13 mai** : Fête locale organisée par les associations communales et la commune

**12 mai** : 15h : Course cycliste « Prix de la municipalité » organisée par S.D.U.S.

**13 mai** : 9h : Randonnée pour tous (13kms) organisée par «A.S. les Lémovices », pot de l'amitié à l'arrivée, **inscription sur place (2 €)** départ à la salle polyvalente.

14h30 : Jeux cyclistes pour les enfants de 4 à 14 ans organisés par S.D.U.S.

16h30 : Danses de société animées par l'association « M'Danses ».

### **Stand de l'association « Léon et Denis » et buvette sur place**

► **27 mai** : les puces de « Léon et Denis », rendez-vous au stade du Châtenet.

► **23 juin** : Fête de la musique organisée par « Les Troubadours de la Combade » à la salle polyvalente du Châtenet.

► **30 juin** : Sortie de fin d'année organisée par « Léon et Denis » à Terra Botanica

► **7 juillet** : Assemblée générale des « Lémovices » à la salle polyvalente du Châtenet.

► **9 juillet** : Assemblée générale de « Léon et Denis » à la salle polyvalente du Châtenet.

► **15 juillet** : Vide-grenier organisé par le comité de jumelage "Noblat Aigues Vives" à Eybouleuf.

► **28 juillet** : Repas entrecôte organisé par « les Lémovices » à la salle polyvalente.

